

**DELIBERATION N° 12/2015
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 24 mars 2015**

Restructuration des bâtiments du pôle de Tanger

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'Administration de l'Agence valide la rénovation des locaux du pôle de Tanger pour un budget global de 3,45 millions d'euros toutes dépenses confondues selon un financement prévisionnel assuré exclusivement sur les fonds propres du pôle par la mobilisation du fonds de roulement disponible et des ressources dégagées annuellement.

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 24 mars 2015

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE



Anne-Marie DESCÔTES